

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 31 octobre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 8 novembre 2018 à 18h30, Salle des Fêtes de Viscomtat.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER  
Serge PERCHE à Jean-Pierre DUBOST  
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC,  
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT  
Thierry DEGLON à Benoît GENEIX  
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Daniel LAFAY, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Didier ROMEUF, Paul PERRIN, Carine BRODIN.

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** Stéphanie BERNARD, Joëlle MYE, Emilien COUPERIER.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS.

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :  
APPROBATION DU CHOIX DE LA GESTION EN RÉGIE  
ET ADOPTION DES STATUTS DE LA RÉGIE**

**Rapporteur :** Tony BERNARD, Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

6

Total votants :

54

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-1, R.1412-1, L.1413-1, L.2221-1 à L.2221-14, R.2221-1 à R.2221-17, R.2221-63 à R.2221-94, L.2224-7 et L.2224-8 ;  
**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 33 ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°17-02557 du 27 décembre 2017 portant modification des compétences de la communauté de communes « Thiers Dore et Montagne » ;  
**Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 octobre 2018 sur la création d'une régie dotée de l'autonomie financière et sur les projets de statuts qui lui ont été présentés ;  
**Vu** le contrat de délégation de service public et les marchés et conventions en vigueur portant sur la gestion du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et arrivant à échéance au plus tard le 31 décembre 2018 ;  
**Vu** les projets de statuts de la régie « Régie SPANC Thiers Dore et Montagne » déterminant son organisation administrative et financière, en annexe à la présente délibération.

**Considérant** qu'il y a lieu, conformément à l'article L.2221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la gestion en régie comme mode de gestion du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- **Approuve** la création d'une régie dotée de la simple autonomie financière dénommée « Régie SPANC Thiers Dore et Montagne » ayant pour objet :
  - la mission de contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif,
  - la mission d'animation des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif,
  - la mission facultative de vidange des installations d'assainissement non collectif ;
- **Approuve** les statuts de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne déterminant son organisation administrative et financière, annexés à la présente délibération ;
- **Dit** que :
  - La Régie SPANC Thiers Dore et Montagne assurera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la gestion du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (hors Communes de Charnat, Dorat, Noalhat et Paslières),
  - Le siège de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne sera situé 47 avenue du Général de Gaulle - 63300 THIERS,
  - Les membres du Conseil d'exploitation de la Régie, composé de dix (10) membres issus du Conseil Communautaire et cinq (5) membres parmi les usagers ou représentants d'usagers ou Conseillers Municipaux des Communes de la Collectivité, ne siégeant pas au Conseil Communautaire seront désignés par une délibération distincte ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 48	Représentés : 6	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54</b>	Pour : 54	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

